

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2016.....	1
2. ADHESION DE VERGEAL.....	1
3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1
4. POINT COMPTABLE.....	4
5. CONVENTION AVEC LA FDGEDON (FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)	4
6. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2017.....	5
7. PROGRAMME BREIZH BOCAGE	7
8. INFORMATIONS ET DIVERS.....	7
9. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT.....	8

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2016

Il sera demandé aux membres du comité syndical d'approuver le compte rendu de la séance du 12 mai 2016.

2. ADHESION DE VERGEAL

Suite au retour de l'arrêté interpréfectoral signé le 9 septembre 2016, Vergéal est officiellement adhérente au syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche.

Le nombre de communes adhérentes est à présent de 46.

3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. Prolongation du contrat d'Esther FURET en charge de l'évaluation du contrat territorial de bassin versant

Afin de mieux coordonner les résultats de l'évaluation du Contrat Territorial conduit en interne avec l'étude sur les milieux aquatiques actuellement réalisée par le cabinet CERESA, il est nécessaire de prolonger le contrat d'Esther Furet pour une durée d'un mois.

Aucune délibération n'est à prendre.

B. Accroissement temporaire d'activité

Technicien bocage

CONSIDERANT que l'agent actuellement en place au poste de technicien bocage arrive à la fin de son CDD au 4 janvier 2017, le Président propose en accord avec les membres du bureau de :

- reconduire le contrat du technicien bocage en CDD afin d'assurer des missions d'animation et de suivi du bocage sur le territoire du bassin versant de la Seiche, sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaires du 05/01/2017 au 31 décembre 2017.

Le Comité Syndical aura à délibérer pour autoriser le Président à prendre les décisions relatives à cet emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaires et ce à compter du 05/01/2017 pour assurer la mise en œuvre des actions « Bocage » sur le bassin versant de la Seiche.

Besoin d'un emploi non permanent

Considérant la nécessité de créer 1 emploi(s) non permanent(s) compte tenu du besoin d'animer les actions de reconquête de la qualité de l'eau portées par le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche

Considérant qu'il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical de délibérer pour autoriser le Président à prendre les décisions relatives à cet emploi.

C. Régime indemnitaire général du Personnel : mise à jour du tableau

Mise à jour du tableau des primes

Suite à l'avancement de grade des Mme SORNAY Marie et Mme GARNIER Sandrine, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des primes. Le tableau vous sera présenté au cours de la séance.

A noter que ce tableau sera modifié au 1^{er} trimestre 2017 avec la mise en place du RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il avait été décidé d'instituer le 23 avril 2013 un régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction, dans la collectivité selon les modalités définies par la réglementation, et dans la limite des textes applicables aux agents relevant des cadres d'emplois de la collectivité.

Monsieur le Président propose d'attribuer au personnel du Syndicat les primes et indemnités selon les textes en vigueur et modalités suivantes :

		Indemnité d'administration et de technicité	Prime de service et de rendement	Indemnité spécifique de service	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
		Montant de référence annuel au 01/07/2010	Montant de référence annuel au 17/12/2009	Montant de référence annuel au 26/07/2010	Montant de référence annuel au 01/07/2010
Filière	Grade				
Administratif	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe				857.82€ avec un coefficient maximum de 8
	Rédacteur	-	-	-	857.82€ avec un coefficient maximum de 8
Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449,28 € avec un coefficient maximum de 8	-	-	-
	Technicien	-	Taux annuel de base de 1 010 € avec un montant annuel maximum de 2 020 €	3 619 € avec un coefficient maximum de 1,1	-
	Ingénieur principal		Taux annuel de base de 1 659 € avec un montant maximum de 3 318 €	10 133.20 € avec un coefficient maximum individuel de 1.15	
	Ingénieur (jusqu'au 6 ^{ème} échelon)	-	Taux annuel de base de 1 659 € avec un montant maximum de 3 318 €	10 133.20 € avec un coefficient maximum individuel de 1.15	-

Les dispositions générales prises antérieurement (23/04/2013) restent inchangés.

Pour rappel :

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Enfin, les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016 et les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical de :

- **ACCEPTER** les conditions d'octroi des primes et indemnités pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche comme présenté ci-dessus.

Les primes et indemnités seront octroyées par arrêtés individuels.

4. POINT COMPTABLE

Décision modificative numéro 2

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°2 et détaillée ci-dessous.

Section	Chapitre	Article	BP Voté le 23/02/2016	Crédit de diminution	Crédit d'augmentation	Nouveau budget
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6474	8 970 €	- 7 208 €		1 762 €
Fonct	012 : charges de personnel et frais assimilés	6488	0 €		+ 6 835 €	6 835 €
Fonct	011 : Charges à caractères générales	6228	200 €		+ 373 €	573 €

- Lors de la création du budget primitif l'imputation pour les tickets restaurants a été erronée. Afin que le budget soit conforme à la nomenclature comptable il est nécessaire d'effectuer cette modification.

Les membres du Comité Syndical seront amenés à se prononcer sur ce mouvement de dépenses, section de fonctionnement, constituant la décision modificative n°2 et détaillée dans le tableau ci-dessus.

5. CONVENTION AVEC LA FDGEDON (FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)

Le 26 juin 2014, le comité syndical a délibéré pour passer une convention entre la FDGEDON et le Syndicat de la Seiche et les communes pour une durée de 3 ans concernant les indemnités piégeurs de ragondins. A ce jour 19 communes sont concernées par ce conventionnement.

La convention arrive à son terme. Ce fonctionnement, même s'il est lourd administrativement, a montré son efficacité car cela a permis de remobiliser les communes sur la question du piégeage des ragondins dont le nombre a considérablement augmenté (+ 140% entre la campagne 2011-2012 et 2013-2014).

Le renouvellement de la convention sera discuté lors de la séance, à la condition que les derniers chiffres soient communiqués au Syndicat par la FDGEDON avant la date du prochain comité syndical.

Le comité syndical sera amené à délibérer dans le cas où il est décidé de renouveler la convention.

6. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2017

L'animatrice – coordinatrice du Syndicat informera les membres du comité syndical sur les actions reconduites pour 2017. En effet, un avenant au contrat pour une durée d'un an a été proposé à l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui a formulé un accord de principe dans l'attente du retour conseil d'administration fixé au 8 novembre 2016.

Principales actions reconduites :

ACTIONS AGRICOLES

- Organiser des journées d'information et de formation
- Continuer le suivi de reliquat d'azote en vue de développer les référentiels locaux
- Engager les prescripteurs dans un conseil agri-environnemental
- Réaliser des diagnostics et des suivis agricoles

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLECTIVITES ET DES PARTICULIERS

- Informer, communiquer et accompagner aux changements de pratiques les collectivités
- Accompagner les collectivités vers la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Développer des outils de communication sur la gestion différenciée
- Eduquer et sensibiliser les particuliers et les scolaires à la qualité de l'eau

MILIEUX AQUATIQUES

- Rétablir la continuité écologique
- Restaurer la morphologie des cours d'eau
- Gérer les embâcles et les plantes invasives
- Aménager des frayères à brochets

AMENAGEMENT BOCAGER

- Améliorer et préserver le maillage bocager
- Accompagner les communes pour la préservation du bocage dans leur PLU

COMMUNICATION

- Développer des outils de communication pour sensibiliser les usagers du bassin versant

SUIVI QUALITE

- Assurer le suivi qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau bassin versant

Plan de financement prévisionnel - Année 2017

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€) TTC	Taux d'aides de l'AELB	Montant d'aide prévisionnelle 2017 (€)
<u>Syndical intercommunal du bassin versant de la Seiche</u>			
Animation générale	92 000	60%	55 200
Communication Générale	10 000	60%	6 000
Animation agricole	56 000	60%	33 600
Communication Agricole	7 500	60%	4 500
Actions collectives agricoles	48 000	60%	28 800
Diagnostics individuels	15 000	80%	12 000
Accompagnement individuel	15 000	60%	9 000
Réduction de l'usage des pesticides par les collectivités	8 000	60%	4 800
Sensibilisation du public scolaire	5 000	60%	3 000
Suivi qualité eau	30 000	60%	18 000
Technicien rivière	50 000	60%	30 000
Travaux de restauration cours d'eau	177 000	60%	106 200
Travaux de restauration de la continuité	90 000	60%	54 000
Lutte contre les plantes envahissantes	10 000	40%	4 000
Inventaires communaux de zones humides	80 000	60%	48 000
<u>Total SIBV Seiche</u>	693 500		417 100
<u>Autres maîtres d'ouvrage agricoles (Adage, Agrobio)</u>	42 700		29 560
TOTAL des dépenses prévisionnelles en TTC	736 200		446 660

A ce jour seul le taux d'aide de l'AELB est connu.

Par ailleurs, les travaux Breizh Bocage sont reconduits mais font l'objet d'un autre programme de financement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT** le programme d'actions 2017 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les subventions de l'année 2017 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Conseil Général 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :
 - la mise en œuvre du programme d'actions de l'année 2017 du Contrat Territorial de Bassin Versant ;
 - le financement des postes de la cellule animation : animatrice coordinatrice/secrétaire-comptable, de l'animatrice agricole, et du technicien de rivière.

7. PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Le contenu du programme et le plan de financement sera présenté au cours de la séance.

Une information sera faite également sur la décision de la CMP du 23/09/2016 sur le choix de l'attribution des marchés de fournitures et de travaux 2016-2017.

Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour valider le programme Breizh Bocage 2016-2017, ainsi que sur les modalités de financements de ce programme.

8. INFORMATIONS ET DIVERS

Une information sera faite sur les dossiers en cours.

Un point sur l'évaluation du CTBV

Depuis le début de l'année 2016, le syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche évalue son contrat territorial.

Rappels :

L'objectif est de faire le bilan des actions mises en œuvre depuis 2012 et d'identifier les points forts et les points faibles de l'action du Syndicat de la Seiche.

Pour mettre en place cette démarche, le syndicat bénéficie de l'appui du bureau d'études Planète Publique et Esther FURET a été embauchée au Syndicat en CDD pour cette mission.

L'évaluation du contrat territorial comprend trois phases successives :

- **La première phase a consisté à faire le bilan technique et financier du programme.**
Le 25 janvier 2016 un comité de pilotage s'est réuni et a formulé les 8 questions évaluatives qui guideront l'ensemble de la démarche. Ces questions portent sur la cohérence, la visibilité et l'efficacité des actions.
- **L'objectif de la deuxième phase de l'évaluation était de collecter des données auprès des acteurs locaux afin de répondre aux questions évaluatives.**
Pour se faire le syndicat de la Seiche a rencontré 36 personnes en entretien individuel. Il a également mis en place des enquêtes en ligne à destination des élus (28 réponses), des agriculteurs (48 réponses), des citoyens (23 réponses), des agents communaux (23 réponses) et de la commission professionnelle agricole (9 réponses).
Au total, 167 personnes ont donné leur avis sur les actions du syndicat. Un comité de pilotage a eu lieu le 30 juin pour présenter les éléments issus de la collecte de données.
- **La troisième phase de l'évaluation a pour objectif de réaliser des recommandations pour le prochain programme d'actions.**
Pour cela, le syndicat réunit des commissions thématiques qui ont pour objectif de valider les résultats de l'évaluation et de proposer des recommandations pour le futur contrat territorial. Une commission collectivité a eu lieu le 20 septembre et 27 personnes étaient présentes. Une commission partenaire a eu lieu le 22 septembre avec 6 personnes. Une commission agricole sera organisée le 24 octobre prochain et une commission milieux aquatiques se tiendra le 7 novembre 2016.

Enfin, un comité de pilotage sera organisé le 18 novembre pour valider les résultats de l'évaluation et les recommandations pour le prochain contrat territorial. Une réunion aura lieu au mois de décembre 2016 pour présenter les résultats de l'évaluation à l'ensemble des personnes sollicitées. Un rapport évaluatif va être rédigé pour présenter les réponses approfondies à chacune des questions et il sera remis notamment aux financeurs.

L'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux

Depuis l'évaluation des pratiques des communes : 7 communes ont adhéré à la nouvelle charte. Boistrudan, Bourgbarré, Brielles, Chartre de Bretagne, Domloup, Moussé, Moutiers et Noyal Chatillon sur Seiche.

Un document de synthèse a été réalisé sur l'évolution des pratiques des communes entre 2014 et 2016 et sera transmis aux communes.

Le volet communication

Le Syndicat rédige actuellement sa 5^{ème} lettre d'information à destination des habitants. Elle sera distribuée dans les bulletins municipaux comme par le passé.

L'inventaire des zones humides : état d'avancement

9. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 12 mai 2016, les décisions suivantes ont été prises :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
20/05/2016	Inventaires zones humides Visseiche et Moussé	SARL DERVENN Conseils	1 440.00 €
09/06/2016	Frais d'insertion marché CTMA, Inventaires zones humides et Etude Bilan CTMA	JOURNAUX OFFICIELS	2 592.00 €
26/07/2016	Frais d'insertion travaux ruisseaux Chalerie et Orson	7 JOURS	444.25 €
26/07/2016	Frais d'insertion travaux ruisseaux Chalerie et Orson	MEDIALEX	466.88 €
30/08/2016	Frais d'insertion marché Breizh Bocage 2016/2017	JOURNAUX OFFICIELS	972.00 €
24/06/2016	Achat ordinateur pour la secrétaire/comptable	LA MAISON INFORMATIQUE	1 382.00 €
30/08/2016	Achat vidéoprojecteur	LA MAISON INFORMATIQUE	435.78 €
17/06/2016	Achat matériel de bureau	BRUNEAU	1 048.80 €
09/06/2016	Ouverture ancienne lagune Amanlis	ETUDE ET CHANTIER	5 340.00 €
24/06/2016	Restauration des berges par technique de de fascinage	SARL NATURE ET PAYSAGE	9 450.00 €
26/07/2016	Lutte contre les plantes envahissantes	SARL NATURE ET PAYSAGE	1 738.80 €
Juin/juillet/aout/octobre 2016	Travaux sur haies Breizh Bocage 2015/2016	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	4 131.08 €
26/07/2016	Entretien des haies Breizh Bocage 2015/2016	VIDEAL ILLE 35	1 246.64 €

30/08/2016	Fournitures et pose de copeaux de bois Breizh Bocage 2015/2016	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	3 110.60 €
26/07/2016	Révision voitures de service	NORAUTO	202.97 €
30/08/2016	Réparation boîte de vitesses Berlingot	ESPACE AUTO 35	122.82 €
10/10/2016	Réparation roue avant 207	ESPACE AUTO 35	20.00 €
20/05/2016	Contrat de maintenance logiciel comptabilité / paie	BERGER LEVRAULT	1 332.00 €
24/06/2016	Réparation ordinateurs animatrice coordinatrice et animatrice agricole	LA MAISON INFORMATIQUE	195.00 €
07/07/2016	Mise à jour antivirus 2016 sur tous les postes	LA MAISON INFORMATIQUE	195.00 €
30/08/2016	Migration données comptable et paie	BERGER LEVRAULT	120.00 €
	Suivi qualité de l'eau – mars à septembre	LABOCEA	6 039.36 €
	2 suivis diagnostics agricoles	TERQUALITECHS	2 000 €
	2 Diagnostics agricoles	TERQUALITECHS	3 000 €
	1 suivi diagnostic agricole	CHAMBRE AGRICULTURE	1 000 €
	1 diagnostic agricole	CHAMBRE AGRICULTURE	1 500 €
	4 diagnostics agricoles	HARDY Yves	6 000 €
	3 diagnostics agricoles	FD CETA	4 500 €
14/06/2016	Désherbage mécanique du maïs	SARL SAFFRAY	257.40 €
Juillet 2016	Reliquats d'azote sortie hiver	CHAMBRE AGRICULTURE ET LABOCEA	11 143.80 €
20/09/2016	Accompagnement au désherbage mécanique du maïs	FD CETA	432.16 €
	Frais de formation GILLARD Camille, HALAIS Emeline, LAIR Angélique, GARNIER Sandrine et SORNAY Marie		280.00 €
26/07/2016	Location d'un stand au Salon La terre est notre métier	FRAB	250.00 €
30/09/2016	Flash technique agricole n°11	REUZE Imprimerie	1 580.20 €
14/06/2016	Dépliants Breizh Bocage et Bâche de communication pour la Journée de la Pêche	SARL Publicité Concept	375.60 €
30/08/2016	Journée Science Tour à l'Open Seiche Noyal Chatillon	LES PETITS DEBROUILLARDS	1 450.00 €
13/09/2016	Réalisation de panneaux de communication	SARL ELOGRAPHIC	162.00 €
30/08/2016	Reversement des indemnités piégeurs 2016	FDGEDON	6 890.00 €
24/06/2016	Régularisation cotisation assurance du personnel 2016	CIGAC	385.05 €
26/07/2016	Tickets restaurant 3 ^{ème} trimestre	EDENRED	1 346.00 €
	Intérêt ligne de trésorerie	Crédit Agricole	249.88 €
07/07/2016	Frais de dossier ouverture ligne de trésorerie	Crédit Agricole	500.00 €